Mme la Ministre : la convention assurance chômage du 14 avril ne doit pas être agréée !

Le Ministère du travail est saisi par le patronat et ses alliés de la demande d'agrément de leur accord sur l'assurance chômage pour les années 2017 – 2020.

Nous, signataires du présent Appel, affirmons ici et ensemble que cet accord qui réduit encore les droits au chômage ne doit pas être agréé : il ne vise pas à augmenter la proportion de chômeurs indemnisés (moins d'un sur deux actuellement) mais à faire des économies de plus d'un milliard d'euros par an ; ces économies seraient à la seule charge des salarié-e-s ; les employeurs par un jeu de passe-passe n'auraient rien à payer de plus.

Si cette proposition était agréée, les premiers touchés seraient les femmes, les seniors et les précaires, du public comme du privé :

- le régime « intérimaire » serait supprimé ;
- les allocations des travailleurs précaires seraient grandement amputées, accentuant la double peine de la précarité et de la baisse des indemnités ;
- l'accès à la garantie de trois ans d'indemnisation serait repoussé de 50 à 55 ans.

En plus de ces attaques immédiates, cette proposition en prépare de nouvelles par la remise en cause de façon insidieuse de la mensualisation des droits sociaux : l'accès à l'assurance chômage ne dépendrait plus du nombre de jours sous contrat, mais du nombre de jours travaillés.

Au contraire de la proposition patronale, nous affirmons que toutes les formes de chômage et de précarité doivent être indemnisées décemment et que toutes et tous, nous devons disposer des moyens de vivre dignement et de la continuité des droits sociaux.

Cette sinistre proposition pour l'assurance chômage doit être retoquée à l'agrément et le gouvernement doit en urgence convoquer une table ronde réunissant toutes les parties concernées pour remettre à plat le système d'indemnisation actuel.

Nous nous retrouverons le mercredi 3 mai pour porter symboliquement cette pétition au service de l'Etat le dernier jour de la période de consultation des organisations et personnes concernées.

Pas d'économies sur les droits au chômage ! Des droits nouveaux !

Nom	Code postal	Signature	Contact

Mme la Ministre : La convention *assurance chômage* du 14 avril ne doit pas être agréée !

Nom	Code postal	Signature	Contact

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mme_la_Ministre_La_convention_assurance_chomage_du_14_avril_ne_doit_pas_etre_agreee